



**Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.BA sous la responsabilité des Juges-Arbitres.**

1. Le Juge arbitre principal sera « M. Lionel SALA » du club d'Oyonnax (SEL 01) assisté de « Melle Laurence FOURNIER » du club de Charbonnières (ASMC 69), de « M. Thierry ARNAL » du club de Valence (BCV 26), et de « M.Sylvain PEJU » du club d'Oullins (BACO 69).

Le tournoi est autorisé par la ligue Rhône alpes et de la fédération française de badminton :  
N° d'autorisation : 023/06 AB Vét Int

2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton ainsi qu'aux pays limitrophes.

3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

4. Tout joueur doit être en règle avec la F.F.BA et doit être en possession de sa licence.

5. Tous les joueurs devront, dès leur arrivée, présenter leur licence compétition à la personne déléguée par le Juge-Arbitre. Les cadets et minimes devront pouvoir justifier leur surclassement

6. Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux dans 2 séries différentes. Les joueurs pourront faire 3 tableaux dans la série « A » tout en restant dans la même série.

7. Les tableaux de simple se dérouleront en poules .1 ou 2 sortants suivant le nombre de joueurs. Les mixtes en élimination directe commenceront le samedi en début d'après midi. Les doubles en poules (selon le nombre de participants) débiteront quant à eux le dimanche matin sauf en cas d'un trop grand nombre de joueurs inscrits dans une série.

8. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
- paiement effectif des droits d'engagement,
- joueurs inscrits dans leur série de classement. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

9. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance. **Les matchs seront fixes !**

**-Poules de « 3 »** (2 contre 3, 1 contre 3, 1 contre 2).

**-Poules de « 4 »** (1 contre 3, 2 contre 4, 1 contre 4, 2 contre 3, 1 contre 2 et 3 contre 4)

**-Poule de « 5 »** (2 contre 3, 4 contre 5, 1 contre 3, 2 contre 4, 1 contre 5, 2 contre 4, 1 contre 3, 2 contre 5, 1 contre 2, 3 contre 4).

10. **Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.**

11. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....)

« **Aucun joueur** » ne sera autorisé à quitter le terrain sans la permission du juge arbitre. Le joueur pourra être sanctionné si il ne prévient pas le juge arbitre.

12. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets. Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur.

13. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

14. Les matchs seront autos arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

15. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (Aeroflex Tour de Babolat)

16. Tout volant touchant les infrastructures fixes (, panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où Il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé let dans l'échange.

17. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.**

18. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

19. *Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.*
20. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.BA est exigée sur les terrains.
21. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
22. *Dés leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avec de s'échauffer. (test des volants, échauffements et changements de tenues)*
23. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 m quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).** Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
24. **Contestations** : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
25. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
26. Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les tribunes avec leurs sacs et respecter les tribunes réservées aux spectateurs ainsi de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
27. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge arbitre.  
- Au classement puis au CPPP avec l'aide de « Poona » au 22 Janvier 2007.
28. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant **le 18 Janvier 2007**  
Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.  
**Le tirage au sort aura lieu le 22 Janvier 2007**  
Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail.  
Le joueur forfait ou blessé pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage (Micheline SAUVAGE 224 rue du Margérianz 7320 St Alban de Leysse) sous peine de 2 mois de suspension sur la ligue RA (Tournois et inter clubs).
29. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
30. Le nombre de joueurs est limité aux « 500 » premières inscriptions
31. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

32. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 2<sup>ème</sup> Tournoi International du BEB dis « Les Ptits France » » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.



JA Principal Lionel SALA:



JAA ARNAL Thierry :



JA A PEJU Sylvain :



JA A FOURNIER Laurence :